REPUBLIQUE FRANCAISE

21230080000167	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT **COMMUNE D'AUBUSSON**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE D'AUBUSSON**

SERVICE PUBLIC LOCAL
COMMUNE D'AUBUSSON

M49

REPUBLIQUE FRANÇAISE
11 AVR. 2019
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : **Budget EAU -AUBUSSON-**

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I.Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III.Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
p.9 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
p.10 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.11 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.12 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.14 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.15 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.16 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
A3.2 - Etalement des provisions		X
p.17 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.18 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv		X
A6 - Etat des charges transférées		X
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.7 - Etat des engagements reçus		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations		
p.19 C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.21 D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	206 535,00	81 543,71
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	615,00	
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 125 606,29
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	207 150,00	207 150,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	404 364,00	36 359,45
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	72 905,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 440 909,55
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	477 269,00	477 269,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	684 419,00	684 419,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire. les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent. soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.
En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	124 536,02	615,00	170 170,55	170 170,55	170 785,55
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	5,00	5,00	5,00
Total des dépenses de gestion des services		124 536,02	615,00	170 175,55	170 175,55	170 790,55
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**124 536,02**	**615,00**	**170 175,55**	**170 175,55**	**170 790,55**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*34 093,98*		*36 359,45*	*36 359,45*	*36 359,45*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***34 093,98***		***36 359,45***	***36 359,45***	***36 359,45***
TOTAL		158 630,00	615,00	206 535,00	206 535,00	207 150,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**207 150,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	111 000,13	0,00	74 407,40	74 407,40	74 407,40
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	5,01	5,01	5,01
Total des recettes de gestion des services		111 000,13	0,00	74 412,41	74 412,41	74 412,41
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**111 000,13**	**0,00**	**74 412,41**	**74 412,41**	**74 412,41**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*7 131,30*		*7 131,30*	*7 131,30*	*7 131,30*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***7 131,30***		***7 131,30***	***7 131,30***	***7 131,30***
TOTAL		118 131,43	0,00	81 543,71	81 543,71	81 543,71

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**125 606,29**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**207 150,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**29 228,15**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	461 909,70	72 905,00	397 232,70	397 232,70	470 137,70
	Total des dépenses d'équipement	461 909,70	72 905,00	397 232,70	397 232,70	470 137,70
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**461 909,70**	**72 905,00**	**397 232,70**	**397 232,70**	**470 137,70**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*7 131,30*		*7 131,30*	*7 131,30*	*7 131,30*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***7 131,30***		***7 131,30***	***7 131,30***	***7 131,30***
	TOTAL	469 041,00	72 905,00	404 364,00	404 364,00	477 269,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	477 269,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	21 000,15	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	21 000,15	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**21 000,15**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*34 093,98*		*36 359,45*	*36 359,45*	*36 359,45*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***34 093,98***		***36 359,45***	***36 359,45***	***36 359,45***
	TOTAL	55 094,13	0,00	36 359,45	36 359,45	36 359,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	440 909,55

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	477 269,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**29 228,15**

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 : DI 041 = RI 041 : DE 043 = RE 043.
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-	BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	170 785,55		170 785,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	36 359,45	36 359,45
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	**170 790,55**	**36 359,45**	**207 150,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	207 150,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 131,30	7 131,30
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	470 137,70	0,00	470 137,70
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	**470 137,70**	**7 131,30**	**477 269,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	- 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	477 269,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	74 407,40		74 407,40
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,01	0,00	5,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	7 131,30	7 131,30
	Recettes d'exploitation - Total	**74 412,41**	**7 131,30**	**81 543,71**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	125 606,29

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	207 150,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		36 359,45	36 359,45
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	**0,00**	**36 359,45**	**36 359,45**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	440 909,55

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	477 269,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-	BP 2019

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général (5)(6)**	**124 536,02**	**170 170,55**	**170 170,55**
61523	Entretien et réparations réseaux	119 036,02	133 170,55	133 170,55
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 500,00	15 000,00	15 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		2 000,00	2 000,00
628	Divers		20 000,00	20 000,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**		**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**		**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**		**5,00**	**5,00**
658	Charges diverses de la gestion courante		5,00	5,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	**124 536,02**	**170 175,55**	**170 175,55**
66	**Charges financières (b)(8)**		**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**		**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (exploitation) (f)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**124 536,02**	**170 175,55**	**170 175,55**
023	***Virement à la section d'investissement***		***0,00***	***0,00***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)***	***34 093,98***	***36 359,45***	***36 359,45***
6811	*Dotations aux amortissements immos corporelles et incorpo*	*34 093,98*	*36 359,45*	*36 359,45*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**34 093,98**	**36 359,45**	**36 359,45**
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***34 093,98***	***36 359,45***	***36 359,45***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**158 630,00**	**206 535,00**	**206 535,00**

+

RESTES A REALISER 2018 (13)	615,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	207 150,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	**Atténuations de charges**		0,00	0,00
70	**Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar**	111 000,13	74 407,40	74 407,40
70611	Redevance d'assainissement collectif	111 000,13	71 000,00	71 000,00
7068	Autres prestations de services		3 407,40	3 407,40
74	**Subventions d'exploitation**		0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**		5,01	5,01
7588	Autres		5,01	5,01
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)	111 000,13	74 412,41	74 412,41
76	**Produits financiers (b)**		0,00	0,00
77	**Produits exceptionnels (c)**		0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	111 000,13	74 412,41	74 412,41
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (8)***	*7 131,30*	*7 131,30*	*7 131,30*
777	*Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci*	*7 131,30*	*7 131,30*	*7 131,30*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat.***		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*7 131,30*	*7 131,30*	*7 131,30*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	118 131,43	81 543,71	81 543,71

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**125 606,29**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**207 150,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cet article n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires. ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises. des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-	BP 2019

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**461 909,70**	**397 232,70**	**397 232,70**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	461 909,70	397 232,70	397 232,70
	Total des dépenses d'équipement	**461 909,70**	**397 232,70**	**397 232,70**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	**461 909,70**	**397 232,70**	**397 232,70**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)***	***7 131,30***	***7 131,30***	***7 131,30***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***7 131,30***	***7 131,30***	***7 131,30***
1391	*Subventions d'équipement*	*7 131,30*	*7 131,30*	*7 131,30*
041	***Opérations patrimoniales (9)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	***7 131,30***	***7 131,30***	***7 131,30***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**469 041,00**	**404 364,00**	**404 364,00**

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	**72 905,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**477 269,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	**21 000,15**	**0,00**	**0,00**
131	Subventions d'équipement	21 000,15	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**		**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**		**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**		**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**		**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**		**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**21 000,15**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA		0,00	0,00
	Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**21 000,15**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***		***0,00***	***0,00***
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)***	***34 093,98***	***36 359,45***	***36 359,45***
2813	*Constructions*	*271,29*	*272,12*	*272,12*
28158	*Autres*	*33 822,69*	*36 087,33*	*36 087,33*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***34 093,98***	***36 359,45***	***36 359,45***
041	***Opérations patrimoniales (8)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	***34 093,98***	***36 359,45***	***36 359,45***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	**55 094,13**	**36 359,45**	**36 359,45**

+

RESTES A REALISER 2018 (9)	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	**440 909,55**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**477 269,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-	BP 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-	BP 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-	BP 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-	BP 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A1.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	213 Constructions	30	21/03/2018
Linéaire	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	30	21/03/2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		7 131,30 I	7 131,30
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 131,30	7 131,30
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*7 131,30*	*7 131,30*
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 131,30	72 905,00	D001 0,00	80 036,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	36 359,45	III	36 359,45
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00		0,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	36 359,45		36 359,45
2813	*Constructions*	*272,12*		*272,12*
28158	*Autres*	*36 087,33*		*36 087,33*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	36 359.45	0.00	440 909.55	0,00	477 269,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	80 036,30
Ressources propres disponibles	IV	477 269,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 397 232.70

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-	BP 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur periode d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple . emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-	BP 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget EAU -AUBUSSON-	BP 2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Maire, Michel MOINE,
A Aubusson, le 08/04/2019
Le Maire, Michel MOINE,

Mairie d'AUBUSSON CREUSE

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTES : Pour : 23
Contre :
Abstention :

Date de convocation : 02/04/2019

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Aubusson, le 08/04/2019

Les membres du Conseil Municipal,

Michel MOINE	
Jean-Pierre LANNET	
Gilles PALLIER	
Nicole DECHEZLEPRETRE	
Jean-Claude VACHON	
Mireille LEJUS	
Michel DIAS	
Isabelle LAYCURAS PISANI	
André RENAUX	
Rolande LEONARD	
Marie-Antoinette BORDERIE	Procuration N Dechezlepretre
Joseph VADIC	
Max GUILLON	Procuration

REPUBLIQUE FRANÇAISE
11 AVR. 2019
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

IV - ANNEXES — IV

ARRETE ET SIGNATURES — D

Brigitte LEROUX	
Jean-Louis DELARBRE	
Thierry ROGER	
Françoise PINEAU	
Pascal FANNECHERE	
Catherine MALGAUD	
Stéphane DUCOURTIOUX	
Louis SIMOES	
Jean-Marie MASSIAS	procuration Mme Sebenne
Bernard PRADELLE	
Martine SEBENNE	
Marie-Claude GUYONNET	
Bertha Sophie CANOVA	représentée par B. PRADELLE
Mathieu CHARVILLAT	

REPUBLIQUE FRANÇAISE
11 AVR. 2019
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

Certifié exécutoire par le Maire, Michel MOINE, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Aubusson, le 08/04/2019